

Règlement relatif aux expositions

- 1- Les expositions sont prioritairement réservées aux membres de l'association pour un coût de CHF 50.- le week-end (du vendredi au dimanche) et CHF 20.- par semaine suivante.

Les artistes non membre peuvent formuler une demande au comité qui statuera au cas par cas.

- 2- Les frais d'installation de l'exposition, invitations, affiches et vernissage seront à la charge de l'exposant.
- 3- Le planning de garde doit être respecté et transmis à la personne en charge des expositions
- 4- L'association DP'art est avant tout un atelier artistique, un respect des lieux lors des cours ou de présence des membres est exigé.
- 5- Dp'art est un atelier ouvert. L'association DP'art décline toute responsabilité en cas de vol ou de casse.

